

Séance du samedi 25 février 2012

L’an deux mille douze, le 25 février, à 10 heures 30, le Conseil Municipal de Septeuil, légalement convoqué, s’est assemblé en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GOUËBAULT, Maire.

<u>Nombre de Conseillers en exercice</u> :	18	<u>Date de la Convocation</u> :	16 février 2012
<u>Nombre de présents</u> :	11	<u>Date de l’affichage</u> :	16 février 2012
<u>Nombre de votants</u> :	13		

Sont présents : Yves GOUËBAULT, Dominique BERTHY, Jean-Claude BRIE, Michèle ROUFFIGNAC, Claude BAILLET, Claude DERACHE, Jean-Pierre CLAUSSE, Lise LEVEL, Blandine GRAVEREAU, Bernard BREAN, Sadia LEPORE.

Sont absents : Francine ENKLAAR, Sabine CHARPENTIER, François TACHON, Mathias BURETTE, Renaud STREBLER.

Pouvoirs ont été donnés par Jacques LAPORTERIE à Dominique BERTHY
Véronique DUCROQUET à Yves GOUËBAULT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. Claude DERACHE est élu secrétaire de séance.



La séance est ouverte à 10 h 30

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le compte rendu de la séance du 3 décembre 2011 est adopté à l’unanimité.



Monsieur le Maire demande l’inscription de 8 points supplémentaires à l’ordre du jour :

- Réalisation des travaux de prolongation des réseaux d’eaux usées rue de l’Yveline et chemin rural n°36 (lancement appel d’offres de maîtrise d’œuvre et des entreprises et recherche des subventions),
- Autorisation de signer la convention SAFER pour la négociation de la parcelle AC 93 Lieudit « La Tournelle »,
- Achat d’une citerne double BEISER pour un montant de 4.837,00 € TTC,
- Achat de fioul à un particulier pour un montant de 700,00 € TTC,
- Achat d’un local métallique d’occasion à la SCEA LECOCQ pour un montant de 2.000€ HT,
- Achat de deux ordinateurs pour les directrices de l’école maternelle et primaire de Septeuil,
- Bail d’habitation Commune de Septeuil / Mme MELVILLE

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité.



INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA LOI MURCEF

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à la loi MURCEF n°2011-1168 du 11 décembre 2001, Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre antérieurement à la réunion de ce jour en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération 10-93 du 27 décembre 2010 lui donnant délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

Décision n°2011-19

Objet : raccordement en électricité du nouveau centre technique communal

Considérant la construction d'un nouveau centre technique communal qu'il convient d'alimenter en électricité et après réception de la convention de raccordement, Monsieur le Maire a confié à ERDF le raccordement de l'installation électrique supérieure à 36 kva pour la somme de 1.743,93 € HT, soit 2.085,74. € TTC.

Décision n°2011-20

Objet : reprise génie civil sur le réservoir de Septeuil bas

Considérant les problèmes d'étanchéité de la toiture du réservoir de Septeuil bas, le plafond du local d'entrée s'est dégradé suite aux infiltrations d'humidité. Après analyse des devis réceptionnés, Monsieur le Maire a confié à VEOLIA EAU la reprise génie civil du réservoir de Septeuil bas pour la somme de 4.167,85 € HT, soit 4.984,75 € TTC.

Décision n°2011-21

Objet : Remplacement de l'hydrant n°21

Considérant la nécessité de remplacer l'hydrant n°21 à l'angle de la rue de Dancourt et la route de Versailles, et après analyse des devis réceptionnés, Monsieur le Maire a confié à VEOLIA EAU le remplacement de l'hydrant n°21 pour la somme de 2.405,02 € HT, soit 2.876,40 € TTC.

Décision n°2012-01

Objet : Dépose, fourniture et pose de châssis PVC Caserne des pompiers / logement communal sis 28 rue Maurice Cléret

Considérant la vétusté des fenêtres et portes fenêtres du logement sis 28 rue Maurice Cléret et donc la nécessité de les remplacer, et après analyse des devis réceptionnés, Monsieur le Maire a confié à l'entreprise VIGNOLA, 1 avenue de la Durance Buchelay 3000 – 78204 MANTES LA JOLIE CEDEX, la dépose, fourniture et pose de châssis PVC au logement communal sis 28 rue Maurice Cléret pour la somme de 3.235,00 € HT, soit 3.461,45 € TTC.

2012-01 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la
Attribution du délibération suivante :
marché de remise
en état du *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
paratonnerre de *Vu le Code des Marchés Publics,*
l'Eglise

Considérant l'appel d'offres publié le 18 janvier 2012 sous le n°176517 pour confier une mission de remise en état du paratonnerre de l'église,

Considérant la réception de quatre offres, à savoir :

- INDELEC pour un montant de 6.585,00 € HT,
- MAMMIAS pour un montant de 4.972,00 € HT
- BODET pour un montant de 6.075,00 € HT
- Michel GOUGEON pour un montant de 7.269,00 € HT

Considérant l'avis de la Commission de la Commande Publique réunie le 9 février 2012,

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le marché de remise en état du paratonnerre de l'Eglise à l'entreprise MAMMIAS sis 28 avenue Jean Jaurès à GAGNY (93220) pour 4.972 € HT, soit 5.946,52 € TTC.

2012-02
Attribution du
marché de
l'aménagement
d'une aire de
stationnement
paysagée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'appel d'offres publié le 24 janvier 2012 sous le n°178425 pour la réalisation de l'aménagement d'une aire de stationnement paysagée divisée en 3 lots : lot 1 VRD, lot 2 électricité, lot 3 espaces verts,

Considérant la réception de treize offres, à savoir :

Pour le lot 1 : VRD :

- SACER Paris Nord Ouest pour un montant de 129.977,50 € HT,
- PICHETA pour un montant de 169.994,80 € HT
- STAR IDF pour un montant de 93.750,00 € HT,
- TPN pour un montant de 119.303,00 € HT,
- Ile de France Travaux pour un montant de 124.710,00 € HT,
- WATELET pour un montant de 130.385,60 € HT,
- SCREG pour un montant de 139.551,50 € HT,

Pour le lot 2 : électricité :

- SOBECA pour un montant de 16.661,10 € HT,
- VIALUM pour un montant de 13.428,00 € HT,

Pour le lot 3 : espaces verts :

- S.N. FALLEAU SA, offre remise non chiffrée,
- PAYSAGE CLEMENT pour un montant de 9.255,30 € HT,
- SEM Espaces Verts pour un montant de 10.053,43 € HT
- SARL Jardins et Forêts pour un montant de 9.670,80 € HT

Considérant l'avis de la Commission de la Commande Publique réunie le 14 février 2012,

Après exposé de Monsieur Dominique BERTHY, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité :

Le lot 1 : VRD à l'entreprise STAR IDF, sise Ferme de l'Isle 28260 SAUSSAY, pour un montant de 93.750,00 € HT

Le lot 2 : électricité à l'entreprise *VIALUM*, sise ZAC de la Vallée 5 rue des Maraichers 78970 MEZIERES, pour un montant de 13.428,00 € HT

Le lot 3 : espaces verts à l'entreprise *PAYSAGE CLEMENT*, sise ZA des Bouleaux 28410 FAVEROLLES, pour un montant de 9.255,30 € HT

2012-03
Autorisation de vendre le garage sis rue Maurice Cléret, parcelle AH389

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant *les besoins de financement de la commune,*

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser :

- d'une part à solliciter les Services du Domaine pour faire évaluer la valeur foncière du bien sis rue Maurice Cléret parcelle AH 89 pour une surface de 59m².
- d'autre part de procéder à la vente ce garage.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire évaluer le garage sis rue Maurice Cléret parcelle AH 89 pour une surface de 59m² et à mettre en vente ce bien.

2012-04
Autorisation de lancer l'appel d'offre pour la construction du garage sur la parcelle AH 726

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Vu *la délibération n°07-111 du 3 décembre 2007 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Gérard HAMAYON pour la reconstruction du garage situé sur la parcelle AH 161 cédée à la commune sur la parcelle AH 823,*

Vu *la délibération n°2011-60 du 15 octobre 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Gérard HAMAYON précisant que le garage situé sur la parcelle AH 161 sera dorénavant reconstruit sur la parcelle AH 726,*

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour la construction du garage sur la parcelle AH 726.

2012-05
Château de la Garenne : Régularisation des charges locatives 2009-2010-2011 et appel de charges pour 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant *la mise en location des locaux professionnels au Château de la Garenne sis 9 route de Houdan,*

Considérant *les charges locatives non régularisées depuis mai 2009,*

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recouvrer les régularisations des charges locatives pour les années 2009, 2010 et 2011 et d'appeler les charges pour l'année 2012, selon la répartition suivante :

Locataire	Régul° 2009	Régul° 2010	Régul° 2011	Appel mensuel 2012
ANGIBAULT H. DURAND C.	487,51€	261,07€	383,62€	123,43€
HALLUIN J.	230,30€	123,19€	181,01€	58,24€
DUCHESNE A.	394,73€	211,39€	310,61€	99,94€
GUYON C.	0,00€	75,12€	220,75€	71,03€
LE RAY A.M.	488,61€	261,66€	384,48€	123,71€
ADDE P.	486,41€	260,48€	382,75€	123,15€
BAGET T.	259,40€	185,22€	272,16€	87,57€
CENTONI M. LAVERRE F.	220,70€	118,19€	173,66€	55,88€
CLUET C. AUMONT B.	114,92€	92,32€	135,65€	43,65€
BUSH V. DANNE M.	275,04€	294,54€	432,82€	139,28€
BILLIARD J.P.	105,41€	56,45€	82,94€	26,69€
CARDENAUD F.	193,25€	155,23€	228,10€	73,39€

2012-06
Adhésion au
groupement de
commandes pour la
reliure des actes
administratifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, Vu le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

Considérant l'intérêt en termes de simplification administrative et d'économie financière de rejoindre le groupement de commande constitué par le CIG Grande Couronne ayant pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs,

Le groupement de commande évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes. La délibération qui sera adoptée constituera l'annexe 2 de la convention constitutive.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commande désignant le CIG Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- Approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2012-07
Décision
modificative
Budget Eaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif du service des Eaux 2011,

Vu la délibération 2011-77 du 3 décembre 2011,

Considérant que le chapitre 020 n'était pas créateur,

La section d'investissement du budget primitif 2011 est modifiée de la façon suivante :

Lignes budgétaires	Débit	Crédit
<u>Décision modificative n°2 :</u>		
Art. 203 : Frais d'études	- 0,03 €	
Art. 1641 : Emprunts		+ 0,03 €

2012-08
Renouvellement de
la convention
ACROPOL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant *l'expiration au 4 mars 2012 de la convention liant l'Etat et la commune de Septeuil pour l'implantation d'une station radioélectrique sur le château d'eau route de Saint Martin des Champs,*

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'Etat pour l'implantation d'une station radioélectrique sur le château d'eau route de Saint Martin des Champs pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 4 mars 2012. Cette occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance annuelle de 4.956,47€ HT.

2012-09
Extension du
réseau
d'assainissement
des eaux usées rue
de l'Yveline et
Chemin rural n°36
dit chemin du Bois
Clair

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2011-71 du 3 décembre 2011,

Considérant *l'étude rendue par le Cabinet FORTEAU, mandaté pour chiffrer le coût de l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées, les travaux s'élèveraient à 144.742,50 € HT pour la rue de l'Yveline et 20.821.50€ HT pour le Chemin rural n°36 dit chemin du Bois Clair,*

Après exposé de Monsieur Dominique BERTHY, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées rue de l'Yveline et Chemin rural n°36,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi de ces travaux, à solliciter les demandes de subventions et lancer l'appel d'offre des entreprises.

2012-10
Achat de fioul à
Monsieur Yves
GOUËBAULT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L5211-9-2,

Considérant *que la commune de Septeuil était en pénurie de carburant pour l'alimentation des tracteurs,*

Considérant *que Monsieur Yves GOUËBAULT, cessait son activité professionnelle et disposait d'une quantité importante de fioul, 800 litres, il a pu dépanner la commune en fioul,*

Monsieur le Maire étant concerné à titre personnel par ce point, quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rémunérer à hauteur de 700,00€ TTC le fioul cédé par Monsieur Yves GOUËBAULT à la commune.

Monsieur Bernard BREAN quitte la salle à 11h17.

2012-11
Autorisation de
signer la
convention de
concours technique
de la SAFER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2011-84 du 3 décembre 2011 décidant d'appliquer le droit de préemption urbain sur la parcelle AH 93 afin de préserver l'espace agricole de la commune,

Considérant que la SAFER propose une convention de concours technique prévoyant l'expertise des biens, les négociations avec les propriétaires, le recueil de la promesse de vente signée, et la réalisation d'un bilan cartographique,

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de concours technique avec la SAFER.

2012-12
Achat d'une citerne
double BEISER
pour le stockage du
fioul au centre
technique
communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité d'équiper le nouveau centre technique communal d'une citerne pour fioul aux normes en vigueur,

Considérant les devis reçus pour l'équipement de ce matériel,

Après exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acheter une citerne double de marque BEISER pour stocker le fioul au centre technique communal de façon réglementaire, pour un montant de 4.044,75 € HT soit 4.837,52€ TTC.

2012-13
Achat d'un local
métallique
d'occasion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de stocker des matériels sous clé à l'intérieur du centre technique communal,

Monsieur le Maire propose d'acquérir, d'occasion, un local métallique, d'une valeur de 2.000€ HT, vendu par la SCEA LECOCQ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir un local métallique d'occasion pour la somme de 2.000€ HT, cédé par la SCEA LECOCQ:

Achat de deux ordinateurs pour les directrices de l'école maternelle et primaire de Septeuil

Ce point nécessitant de plus amples renseignements sur les logiciels fournis avec le matériel détaillé sur le devis, le Conseil Municipal décide de le reporter à une séance ultérieure après avoir collecté les informations complémentaires utiles à la prise de décision.

2012-14 Bail d'habitation Commune de Septeuil / Mme MELVILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *le code des collectivités territoriales,*

Considérant *le projet de bail établi par Maître David PELARD*

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier et fait une lecture rapide du projet de bail d'habitation aux membres du Conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de refuser le projet de bail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure contentieuse en cours.

2012-15 Demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

Vu *la demande de VEOLIA EAU du 22 février 2012,*

Vu *la délibération n°211-27 fixant la part communale assainissement à 0,70€,*

Considérant *la demande de dégrèvement de Monsieur LEMELLE Christian en date du 16 février 2012, portant sur 227m³,*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'accord du dégrèvement.

Le dégrèvement est accepté à l'unanimité.

Questions diverses

Police municipale

Monsieur le Maire annonce à l'ensemble des membres du conseil qu'une négociation est en cours avec le Maire d'Orgerus pour faire travailler conjointement les policiers municipaux des deux communes.

Micro crèche Pomme de reinette et Cie

Madame Lise LEVEL informe l'assemble que la micro chèche Pomme de reinette et Cie ayant eu un refus de la PMI à leur demande d'agrandissement de leurs locaux sur Septeuil, elle se met à la recherche de locaux plus adéquats à leurs besoins sur la commune d'Orgerus.

Avancement du chantier de construction de l'école et la garderie

Monsieur Dominique BERTHY indique que le chantier accuse une semaine de retard en raison des intempéries dues au grand froid. D'autre part, les choix des couleurs de matériaux ont été arrêtés pour les carrelages, sols souples et faïence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 05.

Septeuil, le 25 février 2012

Le Maire, Yves GOUËBAULT

Liste des délibérations :

- 2012-01 Attribution du marché de remise en état du paratonnerre de l'Eglise
- 2012-02 Attribution du marché de l'aménagement d'une aire de stationnement paysagée
- 2012-03 Autorisation de vendre le garage sis rue Maurice Cléret, parcelle AH389
- 2012-04 Autorisation de lancer l'appel d'offre pour la construction du garage sur la parcelle AH 726
- 2012-05 Château de la Garenne : Régularisation des charges locatives 2009-2010-2011 et appel de charges pour 2012
- 2012-06 Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs
- 2012-07 Décision modificative Budget Eaux
- 2012-08 Renouvellement de la convention ACROPOL
- 2012-09 Extension du réseau d'assainissement des eaux usées rue de l'Yveline et Chemin rural n°36 dit Chemin du Bois Clair
- 2012-10 Achat de fioul à un particulier
- 2012-11 Autorisation de signer la convention de concours technique de la SAFER
- 2012-12 Achat d'une citerne double BEISER pour le stockage du fioul au centre technique communal
- 2012-13 Achat d'un local métallique d'occasion
- 2012-14 Bail d'habitation Commune de Septeuil / Mme MELVILLE
- 2012-15 Demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement communale

Liste des membres présents avec la signature :

Sont présents :

Yves GOUËBAULT	Dominique BERTHY
Jean-Claude BRIE	Michèle ROUFFIGNAC
Claude BAILLET	Lise LEVEL
Claude DERACHE	Jean-Pierre CLAUSSE
Bernard BREAN	Blandine GRAVEREAU
Sadia LEPORE	